



MAIRIE de CONQUEREUIL

COMPTE-RENDU
du
CONSEIL MUNICIPAL

22 mars 2022

Le 22 mars 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 15 mars 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUBE Philippe – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – M. CHAUSSEE Lucien – M. BEUPERIN Jean – M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – Mme CLERET Christelle – Mme DELETANG Fabienne – M. CHAUVIN François – Mme MOUSSEAU Madara – Mme MAISONNEUVE Agnès.

ÉTAIT ABSENT : M. SALMON Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme CLERET Christelle.

1) Comptes de gestion (présentation par M. Egasse – Conseiller aux Décideurs Locaux)

Le compte de gestion a été présenté par M. Egasse conseiller aux décideurs locaux au SGC de Redon. Il s'est attaché à présenter :

- a. Les généralités sur ce qu'est un budget communal et la nature des recettes et dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement,
- b. Les chiffres clés de l'année 2021 en mettant en lumière le résultat d'exécution de l'exercice.
- c. Une analyse rétrospective sur l'évolution de certaines dépenses et recettes exemple : l'évolution des charges de personnel, des produits des impôts et taxes...
- d. Une analyse comparative des indicateurs financiers par rapport à des communes de la même strate,
- e. Les données financières et l'effort fiscal, ces données sont analysées au regard de la capacité d'autofinancement de la commune,

a. Compte de Gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jacques POULAIN, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état

du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats du vote budget Commune : POUR 14 – CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0.

Résultats du vote budget Lotissement : POUR 14 – CONTRE 0 – ABSTENTION 0

b. Comptes Administratifs

Les comptes administratifs 2021 (de tous les budgets) exécutés par l'ordonnateur (M. le Maire) sont conformes aux comptes de gestion tenus par le comptable (M. le Trésorier). Les montants définitifs des CA sont les suivants :

Compte administratif budget Commune

<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Réalisation</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Restes à Réaliser</i>	<i>RESULTAT</i>
Dépenses 2021	744 702,86 €	Dépenses 2021	617 876,65 €	910 200,00 €	
Déficit Reporté	0	Déficit Reporté	0,00 €		
Total des Dépenses	744 702,86 €	Total des Dépenses	617 876,65 €	910 200,00 €	
Recettes 2021	997 687,72 €	Recettes 2021	359 849,71 €	507 200,00 €	
Excéd Reporté	304 403,26 €	Excéd Reporté	282 310,14 €		
Total des Recettes	1 302 090,98 €	Total des Recettes	642 159,85 €	507 200,00 €	
Déficit		Déficit		-403 000,00 €	
Excédent	557 388,12 €	Excédent	24 283,20 €		178 671,32 €

Résultats du vote budget Commune : : POUR 13 – CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

Le Maire ne prend pas part au vote.

Compte administratif Budget Lotissement

FONCTIONNEMENT	Réalisation	INVESTISSEMENT	Réalisation	Restes à Réaliser	RESULTAT
Dépenses 2021	14 027,36 €	Dépenses 2021	6 852,75 €	- €	
Déficit Reporté		Déficit Reporté	14 027,36 €		
Total des Dépenses	14 027,36 €	Total des Dépenses	20 880,11 €	0,00 €	
Recettes 2021	6 852,75 €	Recettes 2021	14 027,36 €	0,00 €	
Excdt Reporté	42 881,38 €	Excdt Reporté			
Total des Recettes	49 734,13 €	Total des Recettes	14 027,36 €	0,00 €	
Déficit		Déficit	6 852,75 €	0,00 €	
Excédent	35 706,77 €	Excédent			28 854,02 €

Résultats du vote budget Lotissement : POUR 13 – CONTRE 0 – ABSTENTION 0

Le Maire ne prend pas part au vote.

2) Affectation des résultats,

Exposé de M. le Maire :

Le compte administratif 2021 du budget communal présente :

- Un excédent de fonctionnement de **557 388.12 €**
 - Un excédent d'investissement de **24 283.20 €** et un déficit sur les restes à réaliser de **403 000 €** soit un déficit d'investissement de **378 716.80 €**
 - L'affectation du résultat **557 388.12 €** comme suit :
 - Affectation de 380 000.00 € en réserves (compte 1068 Recette Investissement).
 - Affectation de 177 388.12 € à reporter en excédent (cpt 002 recette de Fonctionnement)
- **Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat à l'unanimité.**

3) Budgets primitifs 2022 : commune et lotissement,

Lotissement du Grand Domaine n°5

- Section de fonctionnement dépenses-recettes : 64 216.17 €
- Section d'investissement dépenses-recettes : 6 852.75 €
- a) Résultat du vote : 14 voix POUR (Unanimité)**

Budget Communal :

- Section de fonctionnement dépenses-recettes : 1 204 306.12 €
- Section d'investissement dépenses-recettes : 1 499 652.52 €

➤ Voir tableaux :

a) **Résultat du vote : 13 voix POUR (1 abstention Lucien Chaussée)**

4) Vote des taux,

Exposé de M. le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29

En application des dispositions de l'article 1639A du code général des impôts et de l'article 1612-2 du code général des collectivités territoriale, les collectivités et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales,

La pression fiscale est maintenue avec les taux de l'année passée pour les 2 taxes (FB et FNB).

- **34.03% : taxe foncière bâti**
- **54,52 % : taxe foncière non bâti**

➤ **Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal valide les taux 2022 présentés.**

5) Questions et informations diverses :

- Situation en Ukraine : Les conseillers s'interrogent sur la manière dont la commune peut aider dans l'accueil des réfugiés Ukrainiens. Il a été proposé de rénover l'ancienne cantine de St Donatien en faisant appel au volontariat et en sollicitant le collectif.
- Changement de nom de l'école : Il est fait lecture des retours de questionnaires envoyés aux parents sollicitant leur avis sur le changement de nom de l'école. Sur 26 réponses 13 souhaitent conserver le nom actuel de l'école, 9 souhaitent un nom en rapport avec les enfants Sartène et 4 autre propositions. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochaine conseil.

La secrétaire de séance
Christelle Cléret



Vu Le Maire

